



Blandine PILI
Co-Secrétaire Générale
sep.sg@unsa-education.org
06 22 94 18 16

Ivry-sur-Seine, le 15 septembre 2017

Objet : mise en œuvre du service civique

Monsieur le Ministre,
Monsieur le Président de l'Agence du Service Civique,
Monsieur le Directeur Général de l'Agence du Service Civique,

Le SEP-UNSA, syndicat majoritaire chez les conseillers d'éducation populaire et de jeunesse et les conseillers techniques pédagogiques supérieurs tient à vous alerter des dérives actuellement observées dans les discours et les actes autour du service civique.

De nombreux collègues assurant leurs missions dans les DR-D-JSCS et les DDCS-PP sont confrontés depuis quelques semaines à des situations inédites et préoccupantes.

La communication officielle du gouvernement du 6 septembre relative aux emplois aidés a semé le trouble en mentionnant « la mobilisation du service civique » encouragée par le Ministre du Travail et vous-même Monsieur le Ministre de l'Éducation.

Le SEP UNSA, conformément à ses valeurs, ses principes et ses mandats, en cohérence avec l'application du droit, rejoint le Mouvement Associatif qui, dans son communiqué du 8 septembre, dénonce l'incitation faite aux préfets de recourir au service civique pour compenser la diminution des contrats aidés.

La loi de mars 2010 qui régit le service civique est claire. Il s'agit de favoriser l'engagement des jeunes par des missions d'intérêt général qui ne substituent pas à un emploi. Un objectif de mixité sociale et un principe d'accessibilité au service civique pour tous s'imposent.

En effectuant un rapide tour de France, nous avons pu relever une augmentation significative de demandes de recrutement au titre du service civique en remplacement de contrats aidés non renouvelés ou supprimés. Les réseaux Pôle Emploi et Missions Locales

SEP UNSA

87 bis, avenue G. Gosnat - 94853 IVRY-SUR-SEINE Cedex
<http://sep.unsa-education.org>

orientent clairement les organismes à but non lucratif qui accueillent des emplois aidés vers le service civique.

Par ailleurs, nous avons découvert certaines prises de position inacceptables, notamment au niveau d'un service académique dont nous épargnerons pour l'instant l'identité :
« À terme, les missions administratives et autres que l'accompagnement des élèves ne relèveront plus des contrats aidés. En contrepartie, les établissements scolaires verront augmenter leur contingent de personnels du Service civique pour prendre en charge ces missions parfois dévolues à des contrats aidés ».

Nous vous rappelons en annexe ci-après le cadre rappelé par l'Agence du Service Civique elle-même.

Pour ces raisons, parce que nous sommes soucieux et garants du respect de la loi, parce que nous défendons les conditions de travail de plus en plus difficiles de nos collègues soumis à un pilotage par le chiffre, nous vous demandons de cesser le dévoiement du service civique et de prendre la mesure de la dégradation en cours des conditions d'exercice des agents de l'Etat en charge du service civique dans les DRDJSCS et les DDCS-PP, voire au sein de l'Agence du Service Civique.

En effet, les collègues subissent des injonctions paradoxales. L'atteinte des objectifs chiffrés n'est pas toujours compatible avec leurs missions éducatives. Ils ou elles doivent accompagner les organismes demandeurs et cela demande du temps. L'utilisation de volontaires pour des missions déjà effectuées par des salariés (exemple : dispositif « devoirs faits » au collège), les contrats aidés à transformer en service civique, l'impossibilité de vérifier la conformité des missions réalisées par les volontaires dès lors qu'ils sont dans un service de l'Etat (préfecture, éducation nationale par exemple...) sont contradictoires avec la mission première des personnels techniques et pédagogiques en charge du dossier, à savoir : veiller à la qualité du service civique et à sa capacité à susciter l'engagement des jeunes au bénéfice de l'intérêt général .

Nous sommes prêts à vous rencontrer afin d'aborder l'ensemble de ces points.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, Monsieur le Président de l'Agence du Service Civique, Monsieur le Directeur Général de l'Agence du Service Civique mes cordiales salutations.

Blandine Pili



Co-Secrétaire Générale SEP-UNSA

Copie à Monsieur Dujol, DJEPVA

SEP UNSA

87 bis, avenue G. Gosnat - 94853 IVRY-SUR-SEINE Cedex
<http://sep.unsa-education.org>